

Version Web

Administration de gouttes hydratantes (Salinex) pour congestion nasale

ÉMETTEUR :	Présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
APPROUVÉ PAR :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	2014-02-12	DATE DE RÉVISION PRÉVUE :	2018
DATE DE RÉVISION :			
CODE DE CLASSIFICATION :			
ORIGINAL SIGNÉ PAR :	Présidente du CMDP, Paule Hottin		

ORDONNANCES COLLECTIVES

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégories déterminées dans cette ordonnance et le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève.

L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.

PERSONNES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Infirmier(ère)s
Candidat(e)s à la profession à la demande de l'infirmier(ère)
Infirmière-auxiliaire à la demande de l'infirmier(ère)
Externe en soins infirmiers à la demande de l'infirmier(ère)

GROUPES DE PERSONNES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE

Clientèle admise en soins de longue durée, RI-RNI ou à l'URFI/UTRF.

INDICATIONS

Soulager la congestion nasale.
Hygiène et libération des voies obstruées par des sécrétions.

CONTRE-INDICATIONS

Saignement de nez actif ou récent (< 24 heures).

PROCÉDURE

- Deux gouttes ou vaporisations dans chaque narine six fois par jour au besoin.

- Vérifier si le taux d'humidité ambiant peut être accru.
- Aviser le médecin à sa prochaine visite si l'indication persiste.

Avertir le médecin si un des éléments suivants est présent :

- Si sécrétions nasales purulentes depuis plus de trois jours
- Si céphalée importante
- Si fièvre (T° rectal > 38,3°C) persistant plus de 12 heures
- Si toux importante ou dyspnée associée
- Déshydratation
- Atteinte de l'état général

Rédigée par : Comité de pharmacologie du CSSS-IUGS volet hébergement

ANNEXES :	
MOTS CLÉS :	CONGESTIONS NASALES, FIÈVRE, INFECTIONS VOIES RESPIRATOIRES, ORDONNANCES, ORDONNANCES COLLECTIVES, PROTOCOLES, SALINEX, GOUTTES HYDRATANTES.
DIFFUSÉ À :	DIRECTRICE DE LA DSASA, G - DQSS TOUS, G - DSASA CHEFS DE SERVICE, G- DSASA COORDONNATRICES DES ACTIVITÉS, G- DSASA COORDONNATRICES DES SERVICES, G - DSPPM MÉDECINS, G - DSPPM - PHARMACIENS,

Chemin d'accès : U:\Documents\Document\DSPPM\Documents administratifs\Ordonnances collectives CSSS-IUGS\ORD-CMDP-78 Web.doc